



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

CACES® R486 – Plates-formes élévatrices mobiles de personnel – Catégories A et B – Recyclage / Confirmé

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Tél : 04 66 88 69 87

richard.saintmichel@cer-lopezformation.com

DUREE DE LA FORMATION

- 14 heures
- Horaires de la formation : à définir

LIEU DE LA FORMATION :

En INTER ou en INTRA

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

Réf : BTP1-1-005

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apport des compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concernée en situation de travail
- Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la PEMP concernée
- Connaître les risques liés à son utilisation
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques
- Assurer la maintenance de premier niveau de la PEMP
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Obtenir le CACES® R486 dans la catégorie concernée
- Le candidat devra savoir gérer son stress et utiliser une nacelle en autonomie.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Théorie (7 heures) :

- Règlementation, normalisation et textes de la sécurité sociale :
 - Les obligations du constructeur
 - Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur
- Classification, technologie :
 - La classification par catégorie des PEMP
 - La technologie des différents organes de la PEMP
- Caractéristiques
 - Identifier en fonction des différentes catégories de PEMP pour chacune d'elles les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients
 - Connaître les principaux risques : renversement (vent, nature du sol, charge en plate-forme de travail, surcharge occasionnelle), chute, heurt, électrisation...
- Sécurité :
 - Les règles de stabilité et de mise en œuvre
 - Les règles de conduite, de circulation, de stationnement
 - Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature de travail



CACES® R486 – Plates-formes élévatrices mobiles de personnel – Catégories A et B – Recyclage / Confirmé

- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Connaître les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer
- Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

Test / Évaluation (7 heures) :

- Evaluation théorique et pratique sur la (ou les) catégorie(s) visée(s)

Synthèse générale avec les candidats

La détention d'un CACES® R.486 atteste uniquement que le salarié dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie de PEMP concernée. Cette aptitude à la conduite en sécurité ne peut être confondue avec un niveau de classification professionnelle, elle est la reconnaissance de la maîtrise des problèmes de sécurité liés à la fonction de conducteur de PEMP, tant sur le plan théorique que pratique.

PUBLIC

- Tout public expérimenté et/ou titulaire d'un CACES R486 dans la(es) catégorie(s) concernées, depuis – de 5 ans

PRE-REQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés)

ACCESSIBILITE

- Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

DELAIS D'ACCES : 1 semaine à 3 mois selon le financement.

Pour plus d'information, merci de nous consulter



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

CACES® R486 – Plates-formes élévatrices mobiles de personnel – Catégories A et B – Recyclage / Confirmé

ENCADREMENT

- Nos formateurs ont plus de 25 ans, sont titulaires des CACES® R486, ont suivi, préalablement à l'exercice de leurs fonctions, les formations nécessaires pour assurer les formations obligatoires dans de bonnes conditions, notamment en matière de pédagogie.
- Nos testeurs :
 - sont titulaires des CACES® R486
 - maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.
 - sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées avec les engins à disposition.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait au test théorique et pratique
- Modalités d'évaluation : Un candidat en réussite à l'examen, aura validé ses savoir être (gestion du stress, autonomie, ponctualité et assiduité). Un candidat en échec à l'examen sera évalué sur ses savoir être pour obtenir son attestation.
- Conditions de présentation à l'examen : Ponctualité et assiduité seront deux conditions complémentaires à respecter.

RESULTATS ATTENDUS




- Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®.

SANCTION DE LA FORMATION

- CACES® R486 pour la(es) catégorie(s) concernée(s)
- Le CACES® R486 est valable 5 ans et par catégorie concernée.



CACES® R486 – Plates-formes élévatrices mobiles de personnel – Catégories A et B – Recyclage / Confirmé

Reco		Les différentes catégories de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel	
		Catégories	
R486		<p>Type 1 : la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport (position repliée)</p> <p>Type 3 : La translation avec la plate-forme de travail en position haute peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail</p> <p>Groupe A : élévation verticale</p> <p>Groupe B : élévation multidirectionnelle</p>	
	A	PEMP du groupe A, de type 1	
		PEMP du groupe A, de type 3	
	B	PEMP du groupe B, de type 1	
		PEMP du groupe B, de type 3	